

Le Rapp'orteur de Pompignac



Le mot du Président

« La démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas »

Vous avez entre les mains le deuxième numéro du Rapp'orteur, journal du RAPP (Réfléchir et Agir Pour Pompignac). Un long, trop long délai (plus d'un an) s'est écoulé depuis la parution du premier numéro.

Mais cela ne veut pas dire que notre Association est restée inactive. Elle est maintenant bien organisée, ses membres sont de plus en plus nombreux et elle conduit de nombreuses actions :

Elle organise des réunions pour débattre de l'actualité municipale et préparer ses prises de position.

Elle adresse des lettres au Maire et aux Conseillers Municipaux pour leur poser des questions et faire connaître son point de vue. Autant avouer qu'elle n'obtient pas de réponses.

Elle a en particulier réagi fortement par une lettre ouverte, à l'appel fait aux forces de l'ordre pour expulser des Conseillers d'une séance du Conseil Municipal.

Elle a remis un mémoire au Commissaire-Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique sur la modification du PLU. Dans son rapport celui-ci a d'ailleurs repris plusieurs critiques soulevées par l'Association.

Elle participe à toutes les réunions publiques organisées par la Mairie et interpelle le Maire sur des sujets d'intérêt général pour la Commune.

Elle assiste à toutes les réunions du Conseil Municipal et publie rapidement le compte-rendu sur son site internet.

Bien sûr, nous voulons en faire plus et proposer aux Pompignacais une vision différente de la position « officielle ». Nous avons en particulier l'intention d'engager une réflexion sur la révision du PLU qui se profile pour l'année prochaine et sur bien d'autres sujets intéressant la vie Pompignacaise. Mais plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces et réactifs.

Alors consultez notre site internet, faites nous part de vos réactions, contactez-nous pour adhérer et participer à nos réunions et pour prendre part à nos réflexions. Ainsi vous attendrez moins longtemps pour voir le prochain numéro du Rapp'orteur.

Un Maire mal à l'aise dans le débat démocratique

.....page 2

Une belle façade mais derrière d'inquiétantes fissures

.....pages 2/3

Gestion financière : la fin des illusions

..... pages 3/ 4

Du nouveau sur le site internet du RAPP

.....page 4

Affaires judiciaires en cascade,

Pour en savoir plus, consultez notre site internet

<http://www.rapp-pompignac.com>

R.A.P.P. : Réfléchir et Agir Pour Pompignac / Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10, rue de l'ancienne cure – 33370 POMPIGNAC

Tél : 05.56.72.43.47

Courriel : rapp.pompignac@gmail.com

Site internet : www.rapp-pompignac.com

Dépôt Légal en cours

Un Maire mal à l'aise dans le débat démocratique

Le RAPP a déjà à plusieurs reprises attiré l'attention des Pompignacais **sur le climat déplorable** qui règne lors des séances du Conseil Municipal.

Une lettre ouverte restée sans réponse, avait été adressée au Maire par le RAPP à la suite de l'appel à la force publique pour faire sortir un Conseiller Municipal exclus lors de la séance du 3 décembre 2009.



Depuis cet épisode, **la menace de l'exclusion est brandie plusieurs fois lors de chaque réunion.** Elle a même été prononcée lors de la séance du 8 avril 2010 au moment du vote de la révision du PLU. Un Conseiller Municipal a pris part au débat, mais n'a pu participer au vote (ce qui à notre avis jette un doute sérieux sur la légalité de la décision du Conseil).

Le Maire ne peut se résoudre à laisser la parole à « ses adversaires » alors qu'il dispose d'une large majorité lui permettant d'obtenir l'approbation certaine de ses propositions. Ce refus d'entendre un avis contraire au sien nous laisse perplexe.

Compte tenu des nombreux recours contentieux déposés tant par le Maire que par l'ex premier adjoint,

portant sur le déroulement des séances du conseil Municipal, l'atmosphère ne peut que rester tendue et le débat d'une grande pauvreté car le Maire réduit les informations apportées de peur qu'une discussion ne s'engage.

Le recours au juge se substitue aux échanges d'idées entre deux personnes qui pourtant ont fait campagne ensemble. **Seul jugement intervenu aujourd'hui : celui à l'encontre du Maire condamné pour diffamation.** Et tout ceci aux dépens du contribuable : frais divers de justice, coût d'enregistrement des séances, etc... et aux dépens de l'information apportée aux Pompignacais.



Si vous souhaitez vous faire votre propre opinion, demandez en Mairie l'enregistrement vidéo officiel des séances. C'est le contribuable Pompignacais qui le paie, vous devriez obtenir une réponse positive. Mais qui sait, car le RAPP l'a fait, mais à ce jour sans succès.

Quelle sera la prochaine péripétie ? Une nouvelle exclusion suivie d'un nouveau recours ? Une décision du juge sur le fond de la plainte du Maire ? Affaire à suivre, **vivement que ces affaires soient jugées et que le débat démocratique ait de nouveau droit de cité à Pompignac.**

Une belle façade mais derrière d'inquiétantes fissures

Lors de la dernière réunion publique organisée par la Municipalité le 30 juin 2010, la liste des actions réalisées et des projets à venir a fait comme d'habitude, l'objet d'une longue présentation avant que la parole ne soit donnée à la salle pour poser des questions.

Le RAPP est alors intervenu pour exprimer son inquiétude sur les dérapages budgétaires et soulever le problème posé par la capacité insuffisante de la station d'épuration pour accueillir et traiter les eaux usées des nouveaux développements.

A écouter les intervenants tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Dans ce journal sont présentés un certain nombre de faits et d'analyses qui conduisent notre Association à porter une appréciation beaucoup plus inquiète sur les réalités Pompignacaises : peindre et repeindre la façade lors de chaque réunion publique n'apporte aucune amélioration aux fissures profondes de l'édifice.



Commençons par les finances : **l'augmentation des charges** de fonctionnement du budget 2010 est alarmante alors

qu'aucun grand projet prévu au programme électoral n'est vraiment entré en phase de travaux. **L'augmentation des impôts** votée en avril n'est sans doute que la première du genre.... Voir l'article consacré à ce sujet page 3.

Examinons le nouveau Plan Local d'Urbanisme : sa fragilité juridique est certaine car il a été voté en ne tenant pas compte des remarques du Commissaire Enquêteur.

Continuons par l'information et la communication. Alors que leur amélioration était présentée comme un point central lors de la campagne électorale, elles sont en net retrait par rapport au passé : **le nombre annuel de bulletins municipaux distribué n'est plus**

que de quatre, les réunions localisées se multiplient comme si les problèmes de la commune étaient cloisonnés, et les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont publiés sur le site de la Mairie avec un an de retard. Sans compter les questions orales posées par le Groupe Démocratie Communale auxquelles il n'est jamais répondu....

Et ce n'est pas tout : les retards pris dans l'aménagement du centre bourg, la reconstruction des



vestiaires du foot, la diminution des aides aux associations, les coupes effectuées dans le budget de fonctionnement de l'école sont également préoccupants.

Pour terminer, une bonne nouvelle : les séances du Conseil Municipal

font depuis avril l'objet d'un double enregistrement vidéo.

A la caméra tenue par la compagne d'un « opposant » s'ajoute maintenant une installation sophistiquée (caméras tournantes, micros) manœuvrée par un technicien payé par la Commune. On connaît la destination du premier enregistrement qui est d'être publié sur le site internet « you tube ».

Pour le second on ignore son utilisation, on sait simplement qu'il est facturé 900 euros par séance.

Gestion financière : la fin des illusions

Souvenons-nous des discours du début 2008 où tout paraissait simple : de grands investissements allaient surgir, les dépenses de fonctionnement seraient réduites de 10 %, la fiscalité locale trop élevée selon ce même discours allait être contenue, les subventions allaient abonder de partout, le développement de l'activité économique devait générer de nouvelles recettes. En somme POMPIGNAC allait entrer dans une nouvelle dynamique. Où en est-on ?

EN 2008 et 2009 DES SITUATIONS PARTICULIÈRES ONT PERMIS D'ENTREtenir DES ILLUSIONS :

1 – Le remboursement de TVA sur investissement a été anticipé d'un an suite au plan de relance de l'état au profit des collectivités.

2 – Suite aux sinistres des équipements sportifs de CADOUIN, près de 400 000 € d'indemnités de l'assurance ont été accordées.

3 – Une intéressante marge financière d'autofinancement avait été laissée par l'ancienne équipe municipale.

4 – La fermeture des installations sportives de CADOUIN pendant plusieurs mois a permis d'économiser leurs frais de fonctionnement.

5 – L'absence de secrétaire général de mairie pendant plusieurs mois a permis d'économiser les salaires et charges correspondants.

Cet ensemble de situations favorables pour les finances locales a permis d'effectuer quelques petits

investissements de rééquipement, d'entretien et d'agrément, rien de bien extraordinaire par rapport à ce qui se pratique couramment dans toutes les communes.

Avec une partie des indemnités de l'assurance la salle de sports de CADOUIN a été restaurée, mise aux normes et enfin rouverte presque 3 ans après le sinistre. **Pour les vestiaires du stade, plus de 3 ans après le sinistre le chantier de reconstruction n'est toujours pas commencé.**



POUR 2010, CES SITUATIONS PARTICULIÈRES ONT FINI DE PRODUIRE LEURS EFFETS :

Le retour à une situation normale des recettes de la commune révèle que **les certitudes du printemps 2008 s'effondrent.**

1 – La taxe d'habitation (part communale) **augmente de + 8,1 %**, en plus de l'augmentation de la base d'imposition.



2 – les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **+ 23% en deux ans.**

3 – La taxe locale d'équipement acquittée pour tous travaux de construction **a explosé.**

4 – La marge d'autofinancement **s'est dégradée.**

5 – **La dette** de la commune a beaucoup **progressé.**

L'analyse attentive de ces indices nous amène à penser que c'est dans les dépenses de fonctionnement qu'il faut trouver les causes des dégradations constatées.

Pourquoi cette envolée des charges de fonctionnement :

- Ce n'est sûrement pas par générosité excessive envers **les associations** qui animent la vie locale et maintiennent le lien social, certaines **voient leurs conditions de fonctionnement diminuer et d'autres des subventions en baisse.** Les subventions 2010 ne sont pas encore versées début octobre.

- Ce n'est pas non plus par excès de générosité pour le fonctionnement de l'école qui voit **une remise en question de la prise en charge des manuels scolaires.**

- **Aucun chantier significatif annoncé dont la commune est maître d'ouvrage n'a débuté**, seuls des chantiers ayant pour maître d'ouvrage des promoteurs privés ou d'autres collectivités se réalisent, (ex : la route de la Poste par la CDC).

Ne tombons pas dans le piège des amalgames présentés par le Maire.

- Des prestations qui étaient jusqu'ici **gratuites deviennent payantes** (ex : les bennes pour les déchets de jardin).

C'est dans des choix municipaux sans prévisionnel sérieux que réside l'essentiel des dérapages.

- Deux initiatives communales, le transfert à la commune de l'agence postale et l'école de musique impactent le budget fonctionnement de plus de 90 000 € l'an.

Pour l'agence postale nous avons soulevé en son temps le coté pénalisant de cette nouvelle dépense pour les finances communales.

Pour l'école de musique directement gérée par la commune, **sa gestion très opaque ne peut dissimuler l'accumulation de dépenses de fonctionnement et d'équipements divers.**

- Des études de projets engagés par l'ancienne équipe municipale ont été réglées et mises au panier.

- **Les procédures judiciaires se multiplient**, ce n'est pas gratuit pour les finances locales.

- Enfin, nous ne comprenons pas l'utilité de l'enregistrement des séances du conseil municipal à 900 € la prestation.

CONCLUSION

En dépit des rituels discours et publications du maire tendant à faire croire le contraire, nous sommes amenés à constater que malgré la situation particulièrement favorable du début d'exercice beaucoup d'indices concordent pour indiquer que la situation financière de la commune est sérieusement fragilisée.

Alors qu'une évaluation objective de l'existant aurait permis de hiérarchiser les choix prioritaires et ses dépenses futures, nous avons assisté depuis plus de deux ans, par obsession du paraître, à une fuite en avant qui s'est traduite par une remise en question d'encours bien avancés et de toutes initiatives et accords de fonctionnement inter-communales. (ex : l'accord avec l'ADEMA de TRESSES pour l'apprentissage de la musique), ce rejet de l'existant s'est fait sans en mesurer les conséquences financières.

Les nouveaux choix ont généré des frais de fonctionnement récurrents qui hypothèquent lourdement les marges d'auto-financement, ce ne sont pas les tentatives d'économies ciblées sur le secteur associatif et le fonctionnement de l'école qui compenseront.



D'autres dépenses de fonctionnement sans prévisionnel sont annoncées, elles auront aussi leur incidence financière.

Pour financer ces choix, **il sera difficile d'échapper à d'autres augmentations de la fiscalité locale sans pour autant apercevoir le début des ouvrages** annoncés à chaque occasion. (école, salle de sports dans le centre, tennis couvert, etc...).



**Une nouvelle rubrique sur le site du RAPP :
<http://www.rapp-pompignac.com>**

L'une des principales raisons ayant motivé la création du RAPP à la fin de l'année 2008 est l'arrivée au Conseil Municipal de personnes issues d'une seule et même liste. L'absence d'opposition n'est jamais bonne pour le débat démocratique.

Les faits ont confirmé cette crainte : les séances du Conseil Municipal se caractérisent par un dialogue d'une grande pauvreté (la menace de l'exclusion est l'argument rhétorique principal du Maire) et les réponses aux questions orales y sont quasiment absentes (grâce au verrouillage mis en place par le règlement intérieur). Certes il existe un groupe qui s'est déclaré autonome sans renier le projet électoral, mais son apparition fruit de querelles intestines, est bien loin de garantir l'émergence des questions que se pose une partie de la population .

Alors le RAPP soucieux de faire vivre la démocratie municipale va tenter de remédier à cet état de fait. Vous trouverez maintenant sur le site internet du RAPP une rubrique intitulée « **Monsieur le Maire pourriez-vous nous dire....** » dans laquelle figureront les questions que l'on aimerait voir traitées.

A titre d'exemple, voici une première série de questions :

.. **quel est le montant** et qui paie les honoraires d'avocat et les frais de justice pour les divers contentieux qui concernent la commune (dont les trois affaires concernant l'ex premier adjoint) ?

...**combien coûte** le fonctionnement de l'école de musique ? Combien coûte l'achat et la rénovation des bâtiments nécessaires à cette activité ?

...**quel est le compte d'exploitation** du parc locatif communal ? Quelle est la participation du budget communal au déficit annuel ?

...**confirmez-vous l'arrêt de l'aide** communale à l'achat des manuels scolaires ?

...**quel est le compte d'exploitation prévisionnel** de la Zone d'Activités du Clouet ? Quels sont les risques pour les finances communales ?

Bien entendu, si nous obtenons des réponses nous vous en ferons part. Régulièrement de nouvelles questions seront publiées sur le site du RAPP : vous avez donc deux bonnes raisons supplémentaires de le consulter fréquemment.